



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU CHER – ARRONDISSEMENT DE VIERZON

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le huit avril, à 18h30 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal en séance publique sous la Présidence de Monsieur SALAK, Maire en exercice.

Date de convocation :
26 mars 2025

Nombre de Conseillers :
En Exercice : 29
Présents : 20
Pouvoirs : 6
Excusés ou absents : 3

Date d'affichage :
26 mars 2025

Étaient présents : M. SALAK, Mme FOURNIER, M. JOLY, Mme CLEMENT, M. GATTEFIN, Mme HUBERT, M. BLIAUT, M. GEIGER, M. PATIN, M. BOUCHONNET, Mme BROSSIER, Mme THIAULT, Mme LEFEBVRE, M. MEUNIER, M. GRANGETAS, Mme PIGEAT, Mme BUREAU, M. BAUGÉ, M. MATEU et Mme DUFOURT.

Avaient donné pouvoir : Mme VANDE WALLE à M. JOLY, Mme HOUARD à Mme FOURNIER, Mme MARGUERITAT à M. PATIN, Mme FERNANDES à Mme LEFEBVRE, M. DA ROCHA à M. SALAK et M. KOCH à M. GRANGETAS.

Étaient absents ou excusés : M. DEBROYE, Mme KOBYLANSKA-BAUDU et M. FABRE.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Mme THIAULT Fabienne a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

034-2025 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2025

7.5.2. Subventions attribution

M. JOLY présente ce dossier

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1111-1, L 1111-2 (1^{er} alinéa), L 1611-4 et L 2121-29 (1^{er} alinéa),

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu les demandes de subventions déposées par les associations,

Vu l'avis favorable de la Commission municipale « Ressources Humaines, Vie Associative et Sportive » du 25 mars 2025 sur l'attribution des subventions au titre de l'année 2025, après examen de leurs dossiers, il est proposé au Conseil municipal de voter les subventions aux associations suivantes :

- 1) Le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité vote les subventions au titre de l'année 2025 aux associations suivantes :

ASSOCIATIONS	Proposition subvention 2025	Proposition subvention exceptionnelle 2025	Proposition subvention globale 2025
ACPG CATM TOE Locale des Veuves de Guerre Anciens Combattants Prisonniers de Guerre et Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc, Théâtre d'Opérations Extérieures	300,00 €		300,00 €
Amicale des Anciens de MEHUN-SUR-YÈVRE	2 000,00 €		2 000,00 €

ASSOCIATIONS	Proposition subvention 2025	Proposition subvention exceptionnelle 2025	Proposition subvention globale 2025
Amicale des Charmilles	150,00 €		150,00 €
Amicale des Culottes Courtes	150,00 €		150,00 €
APR Association Prévention Routière	150,00 €		150,00 €
AS Joliot Curie Association Sportive du Collège Joliot Curie de MEHUN-SUR-YÈVRE	2 000,00 €		2 000,00 €
Association Jardins des Dormeux	400,00 €		400,00 €
Association Jules Ferry	150,00 €		150,00 €
Association Modélisme Naval Mehunois	500,00 €		500,00 €
Association Rayon de Soleil	500,00 €		500,00 €
Association Sportive des Charmilles	150,00 €		150,00 €
Association Yoga et Arts	350,00 €		350,00 €
BCM Basket Club Mehunois	5 000,00 €		5 000,00 €
CDADC Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Cher	350,00 €		350,00 €
Cercle d'Echecs Mehunois	150,00 €		150,00 €
Cercle Philatélique Mehunois	300,00 €		300,00 €
CKCM Canoë Kayak Club Mehunois	1 500,00 €		1 500,00 €
Club Bouliste Mehunois	800,00 €		800,00 €
CPM Cercle Pongiste Mehunois	3 500,00 €		3 500,00 €
E.C.A.T.Y. Education Canine et Agility des Terres d'Yèvre	650,00 €		650,00 €
Entente Mehunoise AC-VG Anciens Combattants et Victimes de Guerre	250,00 €		250,00 €
Entraide Travail Emploi Entraide Berruyère	1 500,00 €		1 500,00 €
G.H.A.M.Y. Groupe Historique et Archéologique de la région de MEHUN-SUR-YÈVRE	1 500,00 €		1 500,00 €
Harmonie de MEHUN-SUR-YÈVRE	2 200,00 €		2 200,00 €
Jeunes Sapeurs-Pompiers de CHÂROST	100,00 €		100,00 €
Karaté Mehunois	900,00 €		900,00 €
Les Peintres de la Forêt	150,00 €		150,00 €
Les Sourires de Pagnol	150,00 €		150,00 €
Lions Club Jean et Jeanne de Berry	200,00 €		200,00 €

ASSOCIATIONS	Proposition subvention 2025	Proposition subvention exceptionnelle 2025	Proposition subvention globale 2025
L'Yèvre de Mer Plongée	800,00 €	500,00 €	1 300,00 €
Maison Familiale Rurale de GIEN	50,00 €		50,00 €
Maison Familiale Rurale de SORIGNY	50,00 €		50,00 €
Mécanique Omnisport Mehunois	500,00 €		500,00 €
Mehun Badminton	750,00 €		750,00 €
Mehun Solidarité	2 000,00 €		2 000,00 €
MVM Musique Vivante à Mehun	1 500,00 €		1 500,00 €
Olympique Portugais Mehunois	4 500,00 €		4 500,00 €
OM Olympique Mehunois Football	3 500,00 €		3 500,00 €
OMHB Olympique Mehun Handball	4 000,00 €		4 000,00 €
R.A.M.Y. Randonnée Amicale de Mehun-sur-Yèvre	250,00 €		250,00 €
Pole And Dance Passion Mehun	150,00 €		150,00 €
SCM Société de Chasse Mehunoise	500,00 €		500,00 €
SNEMM Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire – 1142 ^e section locale	250,00 €		250,00 €
Tennis Club Mehun	2 000,00 €		2 000,00 €
UCM Union Cycliste Mehunoise	1 500,00 €	1 500,00 €	3 000,00 €
UDDEN Union départementale des délégués de l'Éducation Nationale de MEHUN-SUR-YÈVRE	150,00 €		150,00 €
V.V.F. ATHLÉ VIERZON-VIGNOUX-FOËCY Athlé	1 000,00 €		1 000,00 €
VMEH Visite des Malades en Etablissements Hospitaliers	150,00 €		150,00 €
TOTAL (associations locales)	63 850,00 €	2 200,00 €	66 050,00 €

ASSOCIATIONS	Proposition subvention 2025	Proposition subvention exceptionnelle 2025	Proposition subvention globale 2025
Comité du Cher d'Athlétisme (Marathon du Cher)	8 500,00 €		8 500,00 €
TOTAL (autres associations)	8 500,00 €		8 500,00 €
TOTAL GÉNÉRAL	72 350,00 €	2 200,00 €	74 550,00 €

2) M. PATIN ne prend part ni au débat ni au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	Proposition subvention 2025	Proposition subvention exceptionnelle 2025	Proposition subvention globale 2025
A.A.P.P.M.A Le Gardon Mehunois Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique	850,00 €		850,00 €
Amicale de Somme	150,00 €		150,00 €

3) Mme FOURNIER et M. GEIGER ne prennent part ni au débat ni au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote la subvention suivante :

ASSOCIATIONS	Proposition subvention 2025	Proposition subvention exceptionnelle 2025	Proposition subvention globale 2025
Amicale Marcel Pagnol	850,00 €		850,00 €

4) Mme LEFEBVRE ne prend part ni au débat ni au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote la subvention suivante :

ASSOCIATIONS	Proposition subvention 2025	Proposition subvention exceptionnelle 2025	Proposition subvention globale 2025
Club Danse Energie		300,00€	300,00 €

5) M. SALAK ne prend part ni au débat ni au vote.

M. PATIN ne prend part ni au débat ni au vote au titre du pouvoir donné par
Mme MARGUERITAT

M. GRANGETAS ne prend part ni au débat ni au vote au titre du pouvoir donné par M. KOCH.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote la subvention suivante :

ASSOCIATIONS	Proposition subvention 2025	Proposition subvention exceptionnelle 2025	Proposition subvention globale 2025
Comité de Jumelage Mehun-Murg	3 000,00 €		3 000,00 €

6) M. GRANGETAS ne prend part ni au débat ni au vote au titre du pouvoir donné par M. KOCH.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	Proposition subvention 2025	Proposition subvention exceptionnelle 2025	Proposition subvention globale 2025
JCM Judo Club Mehunois	3 600,00 €		3 600,00 €

- 7) Mme LEFEBVRE ne prend part ni au débat ni au vote au titre du pouvoir donné par Mme FERNANDES.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote la subvention suivante :

ASSOCIATIONS	Proposition subvention 2025	Proposition subvention exceptionnelle 2025	Proposition subvention globale 2025
La Mehunoise Vigilante	2 500,00 €		2 500,00 €

- 8) M. JOLY, M. GRANGETAS, M. SALAK et Mme CLEMENT ne prennent part ni au débat ni au vote.

M. GRANGETAS ne prend part ni au débat ni au vote au titre du pouvoir donné par M. KOCH.

M. SALAK ne prend part ni au débat ni au vote au titre du pouvoir donné par M. DA ROCHA.

ASSOCIATIONS	Proposition subvention 2025	Proposition subvention exceptionnelle 2025	Proposition subvention globale 2025
OMS Office Municipal des Sports	3 000,00 €	200,00 €	3 200,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de l'exercice en cours.
- Autorise Monsieur le Maire ou le Maire-Adjoint délégué à initier les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la délibération prise et à signer tout document ou acte se rapportant à cette délibération.

18h56 arrivée de M. FABRE, arrivé à la fin de la présentation du dossier, il ne prend pas part au vote.

(Présents : 21 ; Pouvoirs : 6, Excusés ou absents : 2)

Le Maire,



Jean-Louis SALAK

La secrétaire de Séance,



Fabienne THIAULT

Date de mise en ligne sur le site de la Commune : 14 / Avril / 2025

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>

